

# CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 22 mai 1984

La séance est ouverte à 11 heures.

● (1105)

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

### LA LOI SUR L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE

#### MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 14 mai, de la motion de M. Ouellet (au nom de M. Gray): Que le projet de loi C-24, tendant à modifier la loi sur l'administration financière à l'égard des sociétés d'État et à modifier d'autres lois en conséquence, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité permanent des prévisions budgétaires en général, ainsi que de l'amendement de M. Crosbie (p. 3688).

**M. Dave Nickerson (Western Arctic):** Monsieur le Président, si je m'en souviens bien, j'ai déjà parlé pendant environ deux minutes de la motion du député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie).

La Chambre des communes se trouve dans une situation quelque peu délicate aujourd'hui. La Chambre s'est déjà prononcée sur la motion de clôture proposée par le gouvernement et le débat sur la mesure à l'étude a été limité. Aujourd'hui, le projet de loi doit être adopté en deuxième lecture et renvoyé au comité compétent. Cependant, la motion dont la Chambre est saisie aujourd'hui propose qu'on ne procède pas maintenant à la deuxième lecture, mais qu'on la renvoie à six mois. Que se passera-t-il cet après-midi au moment du vote? Il est possible que la motion proposée par le député de Saint-Jean-Ouest soit adoptée. Qu'advient-il si la Chambre se prononce ainsi de façon contradictoire? Je suppose toutefois que c'est peu vraisemblable, étant donné que le gouvernement profitera sans doute de sa majorité pour expédier l'adoption de cette mesure et l'imposer aux Canadiens.

Ce projet de loi est manifestement imparfait. Les députés de notre parti ont fait de nombreux commentaires à cet égard et ont démontré les points faibles de cette mesure. Elle n'empêche pas, par exemple, la prolifération des sociétés d'État. En réalité, grâce à ce projet de loi, il sera encore plus facile au gouvernement de créer d'autres sociétés d'État.

● (1110)

Le débat parlementaire concernant les nouvelles sociétés d'État proposées sera limité, contrairement à celui sur Petro-Canada et Canagrex, qui a duré très longtemps étant donné la grande importance que ces questions revêtaient pour le public. Dans l'ensemble, les Canadiens n'étaient pas du même avis que

le gouvernement et ne souhaitaient pas la création de ces organismes. L'opposition a pu alors jouer son rôle et débattre longuement et ouvertement de ces projets. Ce ne sera plus possible désormais. Un bref délai sera prévu pour les débats concernant les futures sociétés d'État, et encore, monsieur le Président, uniquement si le gouvernement ne choisit pas la solution du décret, comme le prévoit ce projet de loi, ou s'il désire créer une nouvelle société d'État qui sera une filiale d'une autre déjà en activité.

Le projet de loi aborde de façon superficielle la question de la responsabilité. La plupart du temps, le Parlement ne pourra examiner qu'après coup les activités des sociétés d'État, à toutes fins utiles. Même si le gouvernement est obligé de soumettre à des comités parlementaires ses projets d'avenir, je suppose que ces derniers ne seront pas détaillés et que l'on assistera aux mêmes magouilles que par le passé. S'il le désire, le gouvernement pourra donner l'ordre aux sociétés d'État de prendre certaines mesures, par exemple à Petro-Canada d'acheter Petrofina, et ce, quand bon lui semble, sans soumettre à l'avance ses plans au Parlement, aux fins d'un examen public.

Le Parlement n'a en réalité aucun pouvoir de surveillance sur les activités ou les plans des sociétés d'État, ou du moins, ses moyens sont très limités. C'est pourquoi j'ai l'intention, cet après-midi, de me prononcer en faveur de la motion du député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) laquelle, si elle est adoptée, nous permettra de consacrer six mois de plus à l'étude de cette importante question. Elle nous donnera du temps pour consulter le public et obtenir l'avis d'autres experts.

Selon toute vraisemblance, dans six mois, nous aurons changé de gouvernement si les élections ont lieu d'ici là. Ce sera vraisemblablement un gouvernement progressiste conservateur et notre position sur les sociétés d'État est bien connue. D'ailleurs, c'est le gouvernement conservateur dirigé par le très honorable député de Yellowhead (M. Clark) qui, le premier, en 1979, a présenté un projet de loi beaucoup plus complet pour régler une fois pour toutes le problème des sociétés d'État. Même si les élections n'ont pas eu lieu entre-temps, et même si le parti libéral est encore au pouvoir, quoique temporairement, ce serait probablement un autre gouvernement dont les vues seraient peut-être un peu différentes de celles qu'il a aujourd'hui. Par conséquent, même dans cette éventualité, le projet de loi qu'il voudrait présenter sur les sociétés d'État serait sans doute meilleur que celui dont nous sommes saisis actuellement.

Le problème du gouvernement, c'est qu'il ne peut pas vraiment faire la lumière sur toute cette affaire, car de honteux secrets seraient ainsi étalés au grand jour. Le gouvernement ne peut pas étaler ces dossiers-là au vu et au su de tout le monde, car il dévoilerait ainsi toutes ses magouilles à l'égard des sociétés d'État et tous les secrets qu'il veut cacher.